ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le mardi, 21 mars 2000 - n° 85

10 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur le motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Laporte (Outremont), M. Gautrin (Verdun) et Mme Houda-Pepin (La Pinière).

À la fin de son intervention, M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir de nouveau légué une facture à la nouvelle génération de contribuables en ne prévoyant pas dans son budget 2000-2001 un plan de remboursement de la dette.

Puis, le débat se poursuit sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Laporte (Outremont), M. Gautrin (Verdun), Mme Houda-Pepin (La Pinière) et M. Dumont (Rivière-du-Loup).

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 100 Loi modifiant la Loi sur les fondations universitaires.

La motion est adoptée.

_____

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 105 Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'Honorable Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 17 mars 2000 Lise Thibault

M. Landry dépose les crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 986-20000321)

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, les crédits supplémentaires # 1 pour 1999-2000 sont renvoyés à la commission plénière.

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente concernant l'établissement et le maintien d'un corps de police dans les réserves de Uashat Mak Mani-Utenam entre le Conseil innu, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 987-20000321)

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

La réponse du gouvernement au Comité de la rémunération des juges relativement au régime de retraite des juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec.

(Dépôt n° 988-20000321)

Les rapports annuels de l'Ordre professionnel des conseillers en relations industrielles du Québec (CRI) :

- pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997;

(Dépôt n° 989-20000321)

- pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998;

(Dépôt n° 990-20000321)

- pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 991-20000321)

Le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 992-20000321)

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Normandeau (Bonaventure) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 mars 2000, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 993-20000321)

Puis il dépose :

Le rapport de la délégation de l'Assemblée nationale, à l'Assemblée annuelle du Council of State Governments (CSG), tenue à Québec, du 3 au 7 décembre 1999.

(Dépôt n° 994-20000321)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu une lettre de M. Bouchard, premier ministre, en date du 21 mars 2000, demandant qu'il prenne les dispositions pour que l'Assemblée nationale se réunisse d'urgence à compter de 20 h 30 aujourd'hui, mardi 21 mars 2000, afin de procéder, conformément à l'article 246.44 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, à la présentation, au débat et à l'adoption d'une motion portant sur le rapport du Comité de la rémunération des juges de la cour du Québec et des cours municipales, rapport de la formation ayant trait aux juges de la cour du Québec et des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec (Régime de retraite et avantages sociaux reliés à ce régime et aux régimes collectifs d'assurances) déposé à l'Assemblée nationale le 28 octobre 1999 (dépôt n° 639-19991028), afin d'en approuver certaines recommandations et d'en modifier d'autres.

Motions sans préavis

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Du consentement de l’Assemblée, en application de l’article 84 du Règlement, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;

— la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le rapport d'« Évaluation du régime général d'assurance médicaments »;

— la Commission des transports et de l’environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le Livre vert intitulé « La sécurité routière au Québec : un défi collectif ».

_____

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission de la culture se réunira afin de préparer son rapport final dans le cadre du mandat de surveillance d'organismes portant sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC);

— la Commission de l’administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux.

Renseignements sur les travaux de l’Assemblée

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que, sous réserve qu'il n'y ait plus d'intervenants et que le débat sur le discours sur le budget du ministre des Finances soit suspendu à l'Assemblée, le mercredi 22 mars 2000, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Normandeau (Bonaventure). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il cesse de profiter des consommateurs du Québec en maintenant les taxes sur l'essence les plus élevées au Canada et en Amérique du Nord.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur le motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Laporte (Outremont), M. Gautrin (Verdun), Mme Houda-Pepin (La Pinière) et M. Dumont (Rivière-du-Loup).

À 18 heures, le débat sur ces motions est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant une enquête sur les conditions d'hébergement de la Maison Chez Lise;

— le deuxième, sur une question adressée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, concernant la volonté du gouvernement du Québec de faire mains basses sur les augmentations aux allocations familiales accordées par le gouvernement fédéral;

— le troisième, sur une question adressée par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant le cafouillage de la réforme de l'éducation au Québec.

_____

À 18 h 42, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne à 20 h 30 pour permettre la tenue d'une séance extraordinaire à la demande du premier ministre.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 17 mars 2000, à 16 h 10, au cabinet du Lieutenant-Gouverneur, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-Gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 101 Loi n° 1 sur les crédits, 2000-2001.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU